

■ CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION

Chaque candidat à l'entrée en formation fera l'objet d'un positionnement de ses acquis en matière de formation et d'expérience professionnelle. Il s'agira d'évaluer son niveau d'expérience professionnelle correspondant aux domaines de compétence du référentiel professionnel du BTS ESF et/ou du diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale. Ainsi la sélection à la formation de Conseiller en économie sociale familiale est ouverte aux deux

Lycée Joliot-Curie
92 av. Joliot-Curie
92000 Nanterre

ANNÉE SCOLAIRE

2026 / 2027

RÈGLEMENT
D'ADMISSION
À LA FORMATION

D.E CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

profils suivants :

❶ Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de CESF)

- ❖ Aux candidats titulaires du brevet de Technicien Supérieur en Economie Sociale et Familiale (BTS ESF)

❷ (Article L. 613-5 du code de l'éducation)

- ❖ Aux candidats qui bénéficient d'une validation :
 - de leurs études
 - de leurs expériences professionnelles
 - de leurs acquis personnellespar la commission d'admission de l'établissement après délibération
- Sont concernés en particuliers pour le second profil :
 - ❖ Les titulaires du diplôme de technologie « carrières sociales » (DUT CS)
 - ❖ Les titulaires du diplôme d'état d'assistant de service social (DE

ASS)

- ❖ Les titulaires du diplôme d'état d'éducateur spécialisé (DE ES)
- ❖ Les titulaires du diplôme d'état d'éducateur technique spécialisé (DE ETS)
- ❖ Les titulaires du diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants (DE EJE)

L'évaluation conduite par la commission d'admission pourra donner lieu à un allègement de formation et/ ou à des dispenses de certification si certaines sont déjà validés. Les étudiants concernés bénéficieront ainsi d'un **programme individualisé de formation dans le respect de la réglementation et du projet pédagogique de l'établissement**.

La sélection est entièrement gratuite (hors timbres, enveloppes, transport...). Pour postuler à la formation, les candidats doivent se procurer un dossier de candidature.

Télécharger le dossier sur le site internet du Lycée : <http://www.lyc-curie-nanterre.ac-versailles.fr>

Ce dossier comprendra :

- 1) l'identification du candidat (nom, adresse, coordonnées...)
- 2) la présentation des avis motivés des enseignants sur la poursuite d'études en année de CESF le cas échéant
- 3) une présentation des stages que le candidat a réalisés en cours de formation (certificat)
- 4) toutes pièces justifiant du parcours de formation, du parcours professionnel ainsi que des résultats scolaires et la présentation des motivations du candidat
- 5) une indication des moyens d'accès à l'établissement
- 6) la copie d'un des diplômes cités ci-dessus, permettant l'accès à la formation

Le dossier est à retourner dûment complété et accompagné des pièces et documents sollicités, au secrétariat élèves du lycée par voie postale ou numérique, **au plus tard le : 1^{er} mars 2025**

■ **MODALITES DES ETAPES DE SELECTION ET D'ADMISSION**

Objectifs

Les épreuves sont destinées :

- A vérifier l'aptitude du candidat à aborder la formation de CESF
- A apprécier l'adéquation entre le parcours du candidat et la formation ainsi que l'exercice de la profession
- A évaluer la motivation du candidat à la réalisation de la formation et à l'exercice de la profession
- A vérifier la qualité de l'expression orale, la rigueur du raisonnement et les capacités d'analyse et de synthèse du candidat
- A évaluer la maturité affective et la capacité d'adaptation du candidat
- A établir le positionnement des acquis de formation et d'expérience professionnelle des candidats en vue du bénéfice éventuel d'un allègement de formation

La sélection sur dossier

Sur la base d'une grille d'évaluation, l'équipe pédagogique procède à l'étude des dossiers. Cette évaluation porte sur :

- La présentation de la motivation du candidat
- Ses résultats scolaires
- Son comportement face au travail (avis des enseignants)
- Son assiduité en cours de scolarité
- La qualité de son parcours professionnel (expériences professionnelles, acquis personnels) en lien direct avec le métier de CESF

Trois niveaux sont attribués pour chacun des critères. Chaque niveau correspond à un nombre de points. Un candidat qui satisfait à l'ensemble des critères peut totaliser au maximum 20 points. Tout dossier totalisant un nombre inférieur ou égal à 10 points, est éliminé. Il en est de même pour les dossiers incomplets.

Un courrier ou un message électronique sera adressé début mars aux candidats retenus afin de les convier à se présenter à l'entretien de sélection.

Seule la convocation écrite a valeur officielle. Elle précise :

- La date, le lieu de l'entretien de sélection

Le candidat se présentera muni d'une pièce d'identité et de sa convocation.

L'entretien de sélection

Il s'agit d'un entretien en présentiel au lycée Joliot-Curie (ou de manière exceptionnelle en visioconférence) avec des membres de l'équipe pédagogique, de direction et de professionnels (CESF de terrain) pendant 20 minutes environ. Le guide d'entretien utilisé est commun à tous les candidats.

Cette étape est sanctionnée par une appréciation qui correspond à un nombre de points.

■ ETABLISSEMENT DES RESULTATS - NOTE ET CLASSEMENT

Les résultats sont établis par la commission d'admission composée :

- du chef d'établissement
- du responsable de formation et d'enseignants formateurs

Ensemble :

➔ Ils déterminent le classement des candidats et établissent la liste des admis en liste principale soit 24 candidats. Il s'agit d'un classement par ordre de mérite en totalisant le nombre de points obtenus par chaque candidat. Un candidat peut totaliser au maximum 60 points (épreuve sur dossier /20 points + épreuve orale 40 points)

➔ Ils départagent les candidats totalisant un nombre de points identique à partir des critères suivants :

- Appréciation de l'épreuve orale
- Puis, expérience professionnelle dans le domaine social
- Puis, possession du BTS ESF ou d'une validation d'acquis partielle
- Puis, le candidat le plus âgé

➔ Cette commission établit également une liste complémentaire pour pallier les éventuels désistements. Le recours à la liste complémentaire se fait jusqu'à la mi-septembre de l'année en cours.

Au fur et à mesure du désistement d'un candidat sur la liste principale, le responsable de formation suppléé par le secrétariat élèves, se charge de contacter chaque candidat retenu en liste complémentaire et ce dans l'ordre du classement par points établi. **Les candidats classés de la 72^e place et au-delà sont réputés non admis.**

■ DUREE DE VALIDITE DE LA DECISION D'ADMISSION

Pour les candidats inscrits en liste principale et en liste complémentaire, la sélection n'est valable que pour la rentrée scolaire pour laquelle elle a été organisée.

Il n'est pas prévu de report de validité de la décision. Toutefois, la commission se réserve le droit de tenir compte ou non des cas de force majeure que constitueraient : la maladie, l'accident, la maternité. Elle pourrait alors donner le droit à un seul report pour l'année qui suit.

■ COMMUNICATION DES RESULTATS

Les candidats ayant obtenu un nombre de point jugé insatisfaisant par la commission d'admission à la sélection sur dossier seront informés par courrier dès la fin de celle-ci.

La commission d'admission siège chaque année dès la fin des sélections écrites et orales au mois de mars/avril. A l'issue des délibérations, **les candidats obtiendront les résultats par voie électronique et par courrier. Les résultats ne seront pas communiqués par téléphone.**

Les candidats admis sur liste principale disposent :

- d'un délai de 10 jours à compter de la date d'envoi des courriers papier et électronique les informant que leur candidature a été retenue, pour confirmer leur inscription en retournant le coupon-réponse figurant en bas du courrier, à l'adresse suivante ou par retour de mail scolarite.0920141d@ac-versailles.fr :

Lycée Joliot Curie – Secrétariat élèves
92 avenue Joliot Curie
92000 – NANTERRE

- d'un délai de 5 jours à compter de la publication des résultats du BTS ESF pour informer par téléphone (01.47.21.20.19) ou par mail (scolarite.0920141d@ac-versailles.fr)
- le secrétariat élèves du lycée de leurs résultats et confirmer ainsi leur maintien sur la liste définitive.

■ FORMALITES D'INSCRIPTION

Un dossier d'inscription sera remis à l'occasion d'une réunion d'information au début du mois de juillet à chaque candidat, accompagné d'une fiche de route détaillée précisant toutes les modalités d'inscription au Lycée et de démarches à entreprendre avant l'entrée en formation.

CALENDRIER RECAPITULATIF

Avant le 13/02/2026	RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE
Du 12 au 27 mars 2026	ENTRETIEN DE SELECTION
Au plus tard le 30/03/2026	COMMUNICATION DES RESULTATS (Par courrier ou par mail)
DEBUT JUILLET	REUNION D'INFORMATION ET INSCRIPTION DANS L'ETABLISSEMENT (Après les résultats du BTS) Date provisoire : 02/07/2026